



Délibération CA-2019-11-28- 9
Exercice 2020 – Budget initial 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,
Vu le projet de budget initial et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,*

- **Point de l'ordre du jour**
 - 4- Exercice 2020 – Budget initial 2020
- **Entendu l'exposé de Madame MARCHAND, Présidente du Cnous, et de Madame LECA, Directrice générale déléguée du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **149,0 ETPT** sous plafond et **5,0 ETPT** hors plafond.
- **329 892 219 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 121 452 110 € pour les dépenses de personnel,
 - 205 248 129 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 3 191 980 € pour les dépenses d'investissement.
- **331 506 759 €** de crédits de paiement
 - 121 452 110 € pour les dépenses de personnel,
 - 205 295 622 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 4 759 027 € pour les dépenses d'investissement.
- **327 602 521 €** de prévisions de recettes.
- **- 3 904 239 €** de solde budgétaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **- 4 286 936 €** de variation de trésorerie.
- **- 3 824 239 €** de résultat patrimonial.
- **- 3 904 239 €** de capacité d'autofinancement.
- **- 3 904 239 €** de variation de fonds de roulement.»



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 28 novembre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 20
Nombre de procurations : 7
Abstentions : 4
Pour : 20
Contre : 3

Fait à Vanves, le 12 décembre 2019

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BI 2020, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du cnous le